Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques
Bureau du tourisme et des procédures environnementales et foncières
Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par :
Mme Dominique BESNARD
Tel : 02 51 36 70 07
Fax : 02 51 36 70 55
dominique.besnard@vendee.gouv.fr

Référence à rappeler : DB n° 2012/1469
Dossier n° 94/2184

La Roche-sur-Yon, le 20 AOUT 2013

Monsieur,

Vous exploitez une installation classée pour la protection de l'environnement (déchetterie) au lieudit « ZA La Blauderie », sur le territoire de la commune de LA FLOCELLIERE.

Après modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, vous m'avez transmis par lettre du 21 décembre 2012, une déclaration, conformément aux dispositions de l'article L.513-1 du code de l'environnement, afin de bénéficier des droits acquis du fait de l'exercice régulier de votre activité.

En conséquence, votre entreprise est désormais classée sous les rubriques :

- n° 2710-1b (collecte de déchets dangereux) avec une quantité de 6 tonnes,
- n° 2710-2a (collecte de déchets non dangereux) avec un volume d'activité de 1770 m3.

Du fait du décret n° 2012-384 du 20 mars 2012, votre installation relève du régime de l'autorisation pour la rubrique 2710-2 et de la déclaration avec contrôle périodique pour la rubrique 2710-1.

Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation qui vous a été délivré le 23 octobre 2008 restent applicables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
L'adjoint au chef de bureau,

Stéphane AUDDE

Monsieur le Président du SYNDICAT
DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
30 place de l'Eglise

85700 POUZAUGES CEDEX

Copie au :
- *chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la DREAL, inspection des installations classées*
- *maire de LA FLOCELLIERE*